



<b>DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN</b>	<b>DESCRIPTION DU POSTE DE CONSEILLER ENERGIE PLATEFORME LOCALE DE RENOVATION DE L'HABITAT</b>
--	--

#### Titre du poste

**CONSEILLER ENERGIE (H / F)  
PLATEFORME LOCALE DE RENOVATION DE L'HABITAT**  
*Poste à temps complet*

#### Cadre d'emploi

**Techniciens territoriaux (catégorie B)**

#### Rattachement Hiérarchique

Directeur du Développement Urbain  
↓  
Responsable service conseil énergie  
↓  
**Conseiller énergie**

#### Liaisons Fonctionnelles

- En interne :
  - Direction du développement urbain
  - Directions de Tours Métropole Val de Loire (énergie, développement économique, transition écologique...)
  - Vice-président en charge des politiques environnementales
  - Vice-Présidente en charge de l'habitat et du logement
  - Elus de la commission aménagement, urbanisme, habitat
  - Elus de la commission politiques environnementales et qualité de vie
  
- En externe :
  - Partenaires institutionnels (Europe, Etat, Région, ADEME, Département, ...)
  - Elus et techniciens des communes de la Métropole
  - Partenaires locaux œuvrant dans le champ de la rénovation énergétique et de l'habitat

## Finalité du poste

Avec 122.000 logements, le parc privé représente près de 80% des logements de la Métropole. Plus de la moitié de ces logements ont été construits avant la 1ère réglementation thermique. La consommation énergétique du secteur résidentiel représente plus d'un tiers de la consommation d'énergie finale du territoire métropolitain, soit un volume d'environ 2.200 gigawatt-heure. Dans ce contexte, la Métropole a décidé, au titre de son 3<sup>ème</sup> Programme Local de l'Habitat 2018-2023, de créer une plateforme locale de rénovation de l'habitat, pour contribuer à valoriser son patrimoine bâti.

Les objectifs sont multiples :

- Diminuer la consommation énergétique à des fins de protection environnementale ;
- Réduire les charges financières liées aux dépenses énergétiques pour les habitants ;
- Augmenter le niveau de confort des habitants ;
- Favoriser l'activité et améliorer la performance du secteur économique du bâtiment ;
- Structurer les interventions et les partenariats à l'échelle de la métropole ;
- Répondre aux enjeux réglementaires du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat.

Ce dispositif vise à simplifier les démarches des habitants désireux de réaliser des travaux dans leur logement. Il propose une entrée unique pour les conseiller et les accompagner, quelles que soient la nature et l'ambition des travaux d'amélioration, les caractéristiques du logement et sa localisation, le niveau de ressources des ménages. Ce service proposera des conseils techniques, réglementaires et financiers personnalisés, neutres et gratuits, délivrés, éventuellement à domicile pour plus de pertinence sur les préconisations de travaux. Des actions de repérage ciblées seront, également, organisées pour identifier et favoriser le traitement des situations de précarité énergétique. Des collaborations avec les professionnels du bâtiment seront déployées pour développer leur capacité à répondre à la demande de travaux et favoriser leur mise en relation avec les particuliers.

Le poste de conseiller fait partie intégrante de l'équipe constituée pour ce nouveau service. Il contribue activement à la mise en œuvre des actions de la plateforme et l'atteinte des objectifs visés. Il travaille en étroite relation avec les autres conseillers et la personne chargée plus spécifiquement de l'accueil du public.

## Missions et activités du poste

### **Mission d'information et de conseil auprès des particuliers :**

Le conseiller aura pour mission principale l'accompagnement des particuliers dans leur parcours de rénovation, au travers l'accueil et le conseil selon différentes modalités :

- Accueil numérique : réponse directe aux sollicitations des particuliers via le site Web, transmission d'informations et de conseils immédiats ou prise de rendez-vous, montage et suivi de projets.
- Accueil téléphonique : réponse directe aux sollicitations des particuliers par téléphone, transmission d'informations et de conseils immédiats ou prise de rendez-vous, montage et suivi de projets.
- Accueil physique avec ou sans rendez-vous : celui-ci sera organisé dans les locaux de la Métropole ou dans le logement concerné par le projet de travaux afin d'effectuer un pré-diagnostic (identification des enjeux / scénarios de travaux / préconisations / évaluation des gains énergétiques potentiels / estimation financière et montage possible).

Le conseil aux particuliers consistera à apporter des informations techniques liées à la maîtrise de l'énergie (isolation, chauffage, aides financières) et aux énergies renouvelables (solaire thermique, photovoltaïque, bois, ...) en adaptant le discours et les supports au public, en lien avec les partenaires mobilisés (Doremi, Envirobat...).

Le conseiller devra également suivre et relancer les particuliers pour connaître l'avancement des projets et participer à l'évaluation du dispositif.

Pour le bon exercice de ses missions, le conseiller devra, en lien avec l'équipe, procéder à une veille technique et réglementaire permanente sur ses champs d'intervention.

### **Mission d'animation et de communication :**

Le conseiller participera :

- aux actions d'animation, desensibilisation et de communication sur des thèmes liés à la rénovation de l'habitat et aux économies d'énergie (volets technique, architectural, financier, juridique, réglementaire...);
- au développement d'outils pédagogiques, ou à la mobilisation d'outils existants à destination du public via les réseaux partenariaux ;
- aux actions de repérage en matière de lutte contre les situations de mal-logement et de précarité énergétique.

Le conseiller énergie participera, le cas échéant à la mise en œuvre de nouvelles actions répondant aux objectifs de la plateforme.

### **Dimensions du poste**

- Le conseiller assure ses fonctions en étroite relation avec les autres membres de l'équipe de la plateforme (volet conseil énergie et volet rénovation de l'habitat), au sein de la direction du développement urbain et avec les partenaires externes de la plateforme.
- Accueil du public, nombreux déplacements (visites à domicile, participation aux actions et animations menées par la plateforme).

### **Qualités requises**

- Solide connaissance des thématiques énergétiques et environnementales liées au bâtiment
- Sens aigu du service public et de ses valeurs
- Aptitudes à la vulgarisation, aisance relationnelle et facilité de communication
- Sens de l'organisation et capacité à monter et suivre un projet
- Capacité et goût prononcé pour le travail en équipe
- Disponibilité et autonomie

### **Compétences requises**

- Bac + 2 ou bac + 3 ou expérience équivalente, dans les domaines de la thermique, de l'énergie, de l'environnement, du bâtiment / génie civil
- Connaissance des enjeux, des procédures, du cadre réglementaire et des acteurs de l'habitat et de la rénovation, notamment énergétique
- Connaissances techniques et réglementaires dans le domaine du bâtiment, des énergies renouvelables et de la rénovation énergétique dans l'habitat ancien
- Connaissances des dispositifs d'aides financières
- Connaissance de l'environnement et du fonctionnement des collectivités locales et leurs groupements

- Maîtrise de l'outil informatique
- Permis B indispensable

Pour toute question relative à ce poste, vous pouvez contacter Frédéric JULLIAN, Directeur du Développement Urbain au 02 47 80 11 66 ou à [f.jullian@tours-metropole.fr](mailto:f.jullian@tours-metropole.fr) et d'Elodie DAMBRINE, Chargée de projets Habitat / Logement au 02 47 80 11 69 OU à [e.dambrine@tours-metropole.fr](mailto:e.dambrine@tours-metropole.fr) .

Les candidatures (lettre de motivation + curriculum vitae + copie des diplômes et si vous êtes titulaire d'une Fonction Publique votre dernier arrêté de nomination et vos trois dernières fiches d'évaluation) sont à adresser à : Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire – Direction des Ressources Humaines - 1 à 3 rue des Minimes - 37926 TOURS CEDEX 9 ou par courrier électronique [eu.guenard@tours-metropole.fr](mailto:eu.guenard@tours-metropole.fr) jusqu'au 20 décembre 2019.